

1

DEMANDE D'INSTALLATION D'UN DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Les renseignements demandés dans ce document ont pour but de permettre au service qui étudiera votre projet de mieux le cerner. Un dossier complet et bien préparé raccourcira les délais de réponse.

Transmis au SPANC pour instruction

Le _____

Signature,

Observations éventuelles :

COMMUNE DE _____

DEMANDEUR

Nom, Prénom : _____

Adresse complète : _____

Tél. : _____

Personne à contacter : _____

Tél. : _____

PROJET SITUÉ À

Adresse

(n° voie, lieu-dit, ...) : _____

Références

cadastrales du terrain

(sections et n° de parcelles) : _____

NATURE DU PROJET

Construction neuve ou rénovation
Certificat d'urbanisme n° : _____
Délivré le : _____

Construction faisant l'objet de la demande
de permis de construire n° _____

Réalisation d'une installation sanitaire
sans demande de permis de construire
(déclaration de travaux)

Modification d'une installation sanitaire existante
(remise aux normes).

Date de mise en place : _____

Coordonnées SPANC

Kerantour – 22740 PLEUDANIEL
Tel : 02 96 22 10 00 / Fax : 02 96 22 10 11
Mail : administration.cclezardrieux@orange.fr
Site Web : www.cclezardrieux.fr

CARACTÉRISTIQUES DES LOCAUX

LOCAUX À DESSERVIR :

EXCLUSIVEMENT À USAGE D'HABITATION

Alimentation en eau potable : Réseau d'eau public ou Puits privé
 Résidence principale Résidence secondaire Location

Nombre de personnes simultanément présentes : Nombre de chambres : Nombre de pièces principales :

COMPORTANT D'AUTRES LOCAUX QUE CEUX D'HABITATION

Nature des locaux (hôtel, restaurant, atelier, ...). Préciser : _____

TERRAIN D'IMPLANTATION DU DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT :

Surface totale de la parcelle (m²) : Surface construite (m²) :

Topographie : terrain plat terrain avec pente < 10 % terrain avec pente >10 %

Perméabilité : faible moyenne très bonne

Nappe d'eau souterraine à moins de 1 mètre : oui non

Présence d'un point d'eau :

<input type="checkbox"/> cours d'eau	<input type="checkbox"/> à moins de 35 mètres	<input type="checkbox"/> d'alimentation humaine
<input type="checkbox"/> plan d'eau	<input type="checkbox"/> à moins de 100 mètres	<input type="checkbox"/> d'alimentation animale
<input type="checkbox"/> source		<input type="checkbox"/> autres préciser : _____
<input type="checkbox"/> puits		_____
<input type="checkbox"/> forage		_____

(Faire apparaître les points d'eau sur les plans joints au projet)

Le terrain est-il situé dans un périmètre de protection de captage d'eau potable ?

oui non

Si oui, lequel ? _____

RÉALISATION DU PROJET

Responsable du projet (maître d'œuvre, architecte, ...) :

Nom : _____
Adresse : _____
Tél. : _____

Installateur du dispositif (si l'entreprise est choisie au moment de cette demande) :

Nom : _____
Adresse : _____
Tél. : _____

CARACTÉRISTIQUES DU DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT PROJÉTÉ

L'ensemble des eaux usées, eaux vannes (WC) et toutes les eaux ménagères (cuisine, eaux de lavage, ...) doivent être recueillies, traitées et évacuées. Les eaux pluviales ne sont jamais admises dans l'installation.

① Prétraitement des eaux usées (fiche n° 2) :

Volume de la fosse septique toutes eaux : _____ Marque : _____
Appareils annexes : bac dégraisseur. Capacité : _____ (200 litres minimum)
 indicateur de fonctionnement ou préfiltre de protection.

② Épuration et évacuation des eaux prétraitées (traitement) :

Un type de traitement doit être choisi parmi les différentes solutions qui vous sont proposées ci-dessous. La solution à privilégier est le traitement par épandage souterrain à faible profondeur.

ÉPANDAGE SOUTERRAIN (fiche n°3)

Épandage à faible profondeur sur terrain plat (profondeur des tranchées de 1 m maximum)
 Épandage sur sol en pente (tranchées implantées perpendiculairement à la pente)
 Une pompe de relevage sera nécessaire (fiche n°9) oui non avant la fosse après la fosse
Nombre de tranchées : _____ Longueur unitaire de chaque tranchée : _____ mètres
Longueur totale de l'épandage : _____ mètres

OU LIT D'ÉPANDAGE (fiche n°4)

Nombre de drains : _____ Longueur unitaire de chaque drain : _____ mètres
Surface totale réservée au lit d'épandage : _____ m²
Une pompe de relevage sera nécessaire (fiche n°9) oui non avant la fosse après la fosse

OU LIT À MASSIF DE SABLE VERTICAL (filtre à sable) NON DRAINÉ (fiche n°5)

Surface réservée à l'infiltration : _____ m² (la surface minimale est de 20 m² avec un front de répartition de 5 m. On rajoute 5 m² / pièce principale supplémentaire à partir de 5 pièces principales dans l'habitation).
Une pompe de relevage sera nécessaire (fiche n°9) oui non avant la fosse après la fosse

OU LIT À MASSIF DE SABLE VERTICAL (filtre à sable) DRAINÉ (fiche n°6)

Surface réservée à l'infiltration : _____ m² (la surface minimale est de 20 m² avec un front de répartition de 5 m. On rajoute 5 m² / pièce principale supplémentaire à partir de 5 pièces principales dans l'habitation).
Le lit massif de sable sera imperméabilisé : oui non
Une pompe de relevage est nécessaire (fiche n°9) : oui non
Elle sera placée : avant la fosse après la fosse après le lit à massif de sable
Le rejet se fera : au fossé à la rivière / ruisseau au réseau de drainage agricole
 au réseau pluvial dans un puits d'infiltration autres Préciser : _____

OU LIT À MASSIF DE ZÉOLITE (fiche n°7) HORS ZONE SENSIBLE

Surface réservée à l'infiltration : _____ m²
Une pompe de relevage est nécessaire (fiche n°9) : oui non
Elle sera placée : avant la fosse après la fosse après le lit à massif de zéolite
Le rejet se fera : au fossé à la rivière / ruisseau au réseau de drainage agricole
 au réseau pluvial dans un puits d'infiltration autres Préciser : _____

OU TERTRE D'INFILTRATION (fiche n°8)

Surface réservée à l'infiltration au sommet : _____ m²
Surface d'infiltration à la base : _____ m² (la surface minimale est de 20 m² avec un front de répartition de 5 m. On rajoute 5 m² / pièce principale supplémentaire à partir de 5 pièces principales dans l'habitation).
Une pompe de relevage est nécessaire (fiche n°9) : oui non
Elle sera placée : avant la fosse après la fosse

Observations particulières : _____

PIÈCES COMPLÉMENTAIRES À FOURNIR

IMPÉRATIVEMENT :

- Un exemplaire de l'étude à la parcelle (étude de sol + étude de filière), quand la réalisation de cette étude est imposée par le règlement du SPANC.
- Un plan de situation dans la commune du lieu-dit d'implantation du dispositif d'assainissement (1/25 000).
- Un plan cadastral permettant de situer les puits, sources ou captages dans un rayon de 100 mètres par rapport à l'habitation.
- Un schéma d'implantation (1/500) donnant les limites du terrain, la situation de l'habitation sur le terrain et par rapport aux habitations voisines, la position des différents éléments de l'installation, les canalisations, l'emplacement des conduites de ventilation. Ne pas oublier de donner le sens de la pente.

ÉVENTUELLEMENT :

- Un exemplaire de la notice technique de chaque appareil avec plans et coupes.
- Un schéma type du dispositif à installer.
- Les conclusions de l'étude de zonage d'assainissement lorsqu'elles sont disponibles pour le secteur concerné.
- Une copie des articles du règlement du lotissement concernant l'assainissement (eaux usées et eaux pluviales).

LE DEMANDEUR ET L'INSTALLATEUR du dispositif s'engagent, sous leur responsabilité, à réaliser l'installation en son entier, après réception de l'autorisation, conformément au projet tel qu'il aura été accepté et selon la réglementation en vigueur.

LE DEMANDEUR s'engage également à entretenir son installation.

LE DEMANDEUR autorise les agents chargés du contrôle à pénétrer sur la propriété pour les missions de contrôle technique de l'assainissement non collectif.

Fait à _____

Le _____

Tous les renseignements sont certifiés exacts.

Signature du demandeur,

Signature de l'installateur,

Le SPANC devra vérifier la conformité de la réalisation des travaux. Dans ce but, le SPANC devra être averti suffisamment tôt et **impérativement** avant tout recouvrement des installations pour lui permettre de vérifier le dispositif mis en place.

RÉFÉRENCES :

- Arrêté interministériel du 6 mai 1996 - arrêté du 24 décembre 2003
 - Référence technique : XP DTU 64.1 P1-1 et P1-2 de mars 2007.
- Mise en œuvre des dispositifs d'assainissement non collectif (dit autonome) diffusé par l'AFNOR et le CSTB.

Coordonnées SPANC

Renseignez-vous auprès de votre Mairie

Secrétariat de la Charte pour un
assainissement non collectif de qualité
Conseil général des Côtes d'Armor
DAE | SATESE
2 rue Jean Kuster
22000 SAINT-BRIEUC
02 96 62 27 15

